



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**  
**RIUNIONE DI I 25 È 26 D'UTTOBRE**  
**REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE**

2018/O2/061

*Question déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI*  
*Au nom du groupe "ANDA PER DUMANE"*

**OBJET : La Précarité en Corse.**

Monsieur le Président,

La précarité touche un nombre croissant de personnes et n'épargne pas le monde rural.

Selon la définition arithmétique, le seuil de pauvreté est fixé à 60% du revenu médian, donc à environ 1000 €. Si on se fie à ce seuil, il y a 60 000 pauvres en Corse. La vérité officielle est donc que 60 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La situation réelle est qu'un tiers de la population avec 1 enfant sur 4 ou 5 souffre de pauvreté et l'intérieur concentre un certain nombre de problématiques. Proportionnellement plus nombreuses dans l'intérieur, les personnes âgées voient leur niveau de précarité s'accroître notamment dans les tranches d'âge les plus élevées.

Les difficultés de prise en charge de la dépendance touchent plus particulièrement le rural, et ne cessent de croître en raison de l'augmentation des maladies invalidantes liées à l'âge, à l'éloignement de certains services et aux difficultés croissantes à organiser la solidarité dans la proximité. Même s'il reste vrai qu'en Corse existe un fort relationnel, un fort lien familial et social, nous commençons à constater qu'il se délite. Les conditions de vie des personnes âgées s'avèrent particulièrement précaires. Le monde rural est touché de plein fouet par cette réalité.

*"Nous parlons de survie dans le rural. Il y a une misère omniprésente mais cachée car il y a toujours beaucoup de pudeur à ce niveau-là", nous dit Jean-Baptiste Moretti, Maire de MURU.*

*"La précarité dans le rural est un véritable iceberg. Il y a un travail à effectuer sur chaque cause. Celle de la jeunesse, des retraités, des actifs..."* » précise à nouveau le Dr PERNIN.

Les véritables causes de la précarité sont donc structurelles.

Aussi, dans son rapport sur la précarité en Corse - adopté par le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en novembre 2009 - il est noté que l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes de jouir de leurs droits fondamentaux (logement, travail, santé, éducation) provoquent une instabilité certaine.

Cette situation peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.

Le rapport présente ces évolutions sous trois axes:

- La montée du chômage et notamment d'un chômage de longue durée ;
- Les difficultés pour les jeunes à accéder à un premier emploi ;
- La précarisation de l'emploi lui-même, avec le développement des contrats à durée déterminée, des contrats à temps partiels.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion ne s'expriment pas seulement dans le rapport à l'emploi mais aussi dans certaines formes d'affaiblissement des liens sociaux et relationnels qui avaient une force exceptionnelle dans les sociétés comme la nôtre.

En notre qualité d'élus nous avons tous (tes) été sollicités (e)s par le biais d'une lettre qui nous questionnait sur la manière d'aborder la réalité structurelle et durable de la pauvreté qui s'est installée en Corse.

En m'appuyant sur le large consensus dont a fait l'objet le rapport évoqué plus haut, lors de sa présentation devant notre assemblée, je reprends à mon compte ce questionnement au profit du monde rural :

- Après ce diagnostic, quand comptez-vous mettre en place un groupe de travail représentatif de notre assemblée toutes tendances confondues pour élaborer un plan d'action destiné à lutter efficacement contre la précarité dans l'intérieur et notamment par le biais du développement des actions au bénéfice des populations pauvres dans les régions rurales?
- Quelles pistes envisagez-vous de privilégier ? Qu'il s'agisse du financement de l'aide alimentaire, de la création ou du renforcement des outils d'accompagnement des populations délaissées dans le domaine du logement, de la santé, de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, de la formation et de la réinsertion dans le tissu social (logements intermédiaires, notamment thérapeutiques, Samu social, écoles de la deuxième chance, chantiers d'insertion ...),.
- Quelle place et quels moyens pensez-vous donner aux associations humanitaires et caritatives et aux ateliers chantiers d'insertion qui œuvrent dans ce domaine et qui doivent affronter le problème de la baisse des subventions publiques ?

Aujourd'hui, la précarité est toujours en augmentation. Désormais, elle atteint des couches de population qui n'étaient pas touchées auparavant, notamment chez les jeunes. Lorsque l'on constate que les résultats sont mauvais, il faut trouver d'autres solutions et s'attaquer aux inégalités à la racine.

Le Gouvernement a initié ce travail et mène des réformes en profondeur (Plan Santé, Plan Pauvreté, suppression progressive de la taxe d'habitation etc...). Il faut s'en réjouir et encourager cette démarche. Il faut accompagner cette volonté forte de lutter contre les inégalités sociales.

Ce qui ne nous empêche pas de proposer nos propres solutions pour lutter contre la pauvreté. Mais pour cela, il faut en connaître les causes et elles sont nombreuses, d'où mes multiples interrogations.

Je vous remercie.